

Séance du 25 août 2015

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Magali LÉGER, Lionel HERBET, Claudine LEQUIEN, Catherine BATICLE, Jeannine BENOIT, Laurence BÉCUE, Guillaume FLAHAUT.

Absent avec pouvoir : Jérôme COURMONT à José HERBET, Colette ROUSSEAUX à Lysiane CAPON.

Absent : Gérald BRÉZIN

Secrétaire de séance : Lionel HERBET

Subvention à l'association « les Majorettes de Picquigny »

Monsieur le maire indique que le club de majorettes a assuré plusieurs prestations au cours de manifestations organisées dans la commune et qu'il convient de verser à cette association une subvention supplémentaire de 150 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer une subvention complémentaire de 150 € à l'association « Les majorettes de Picquigny ».

Encaissements chèques

- Deux chèques de 28 € et 7 € concernant les repas du 14 juillet, ayant été établis à l'ordre de la commune de Picquigny.
- 6 chèques concernant la course du 13 juillet, soit :
- 150 € de la SARL COTTINET
- 50 € de la SNC DE VRIEZE
- 30 € de Monsieur MIART Jean Luc
- 50 € des ETS GIRARD père et fils
- 50 € de la SARL DELFOSSÉ Électricité
- 50 € de la SNC LOIRE FLOUREST

Concours maisons fleuries

Le jury, constitué de Jeannine BENOIT, Colette ROUSSEAUX, Lysiane CAPON et Jean-Paul PIERRE, s'est déplacé dans la commune afin de nommer les lauréats.

Le conseil municipal décide d'allouer à chacun un bon d'achat d'une valeur de 20 €, suivant la liste ci-dessous :

Lauréats 2015 :

Mme GONNAIS Thérèse 8 rue des Templiers
M.Mme CONCILLE Joël 26 CAMPING
M.Mme NIEWADOMSKI-PADÉ 14 Place du Général de Gaulle
M.Mme NOBLESSE Christian 126 Place du Général de Gaulle
M.Mme PROBIN Jean-Claude 30 rue Jean-Jacques Rousseaux
Mme RAUX Madeleine 48 Chemin de Halage
Mmes LEROY 60 rue Jean Choquet
M.Mme CREPIN Jacques 320 rue de la Chaussée
M.Mme CUVILLIER Patrick 74 rue Jean Choquet
M.Mme DEMBLOQUE Michel 28 CAMPING
M.Mme FRISCOURT Roger 13 rue de la Guinguette
M.Mme PADÉ Patrice 231 rue Jean-Jacques Rousseaux
M.Mme ROGER Jacques 18 CAMPING
M. MME DEHON Martine 56 CAMPING
M.Mme LENGLET Jean-Pierre 63 rue des Chanoines
Mme ERMENAUULT Janine 50 rue des Chanoines
Mme FAUCHOIS Martine 216 rue de Saint Pierre
M. MME LOURDELLE Franck 38 rue de la Vigne
M. MME OURDOUILLE Christian 25 rue du Traité de Picquigny
M. MME DIEU Christian 36 rue du Traité de Picquigny
M. MME LEROY Christian 444 rue Jean Choquet
M. MME ERMENAUULT David 58 Mail Louis XI
M. MME VIVOT Jean-Paul 92 Mail Louis XI
M. MME LEGAGNEUR Hervé 18 Allée du Château
M. MME CORROYER Jean Michel 35 Escalier Saint Jean
M. MME PECOURT Joseph 112 rue du 60ème R.I.
M. MME CARPENTIER Philippe 89 rue Au Delà du Pont
M. MME CARPENTIER Jacky 160 rue du 60ème R.I.

Convention avec le SIVU voirie de picquigny

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service avec le SIVU Voirie quant à une demande d'assistance au contrat de travaux, études d'exécutions, direction d'exécution des travaux, et assistance

aux opérations de réception concernant une demande d'intervention concernant les travaux de réaménagement de voie de dégagement au niveau du passage à niveau SNCF rue Au Delà du Pont dont le coût d'intervention est fixé à 60 € de l'heure.

Convention de mise en superposition d'affectation au profit de la commune sur des terrains du domaine public fluvial

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la mise en superposition d'affectation au profit de la commune de Picquigny sur les terrains dépendants du domaine public fluvial et après examen du projet de convention dressé par le président du conseil départemental, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les termes de la convention proposée et autorise le maire à procéder à sa signature.

Convention de partenariat relative au salage des quais et des abords de la halte de Picquigny

Monsieur le maire présente à l'assemblée un projet de convention avec la SNCF concerne le salage des quais et des abords de la halte de Picquigny. Certains articles de cette convention semblent engager la responsabilité de la commune en cas de carence ou d'empêchement.

À l'unanimité, le conseil municipal désapprouve les termes de la convention de partenariat relative au salage des quais et des abords de la halte de Picquigny et n'autorise pas le maire à signer la convention.

Renouvellement du bail À Éloïse DEVISSE et sébastien PÉCHIN

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que le bail, objet de la location consentie à Eloïse DEVISSE arrive à échéance au 31 octobre 2015 et demande à l'assemblée de bien vouloir en renouveler les termes tout en indiquant que le montant du loyer est de 390 euros.

Le conseil municipal décide de renouveler le bail à Eloïse DEVISSE et Sébastien PÉCHIN pour une durée de 18 mois à compter du 1/11/2015 moyennant un loyer mensuel augmenté de 5 euros, ce qui porte ce dernier à 395 euros par mois et autorise le maire à signer la convention de location.

Commune : décision budgétaire modificative n° 3

À l'unanimité, les membres de l'assemblée votent la décision budgétaire n° 3 sur le budget de la commune, soit :

section de fonctionnement :

Dépenses recettes

654 pertes sur créances irrécouvrables 1000

673 titres annulés sur exercices antérieurs 1000

6574 subvention club de majorettes 150

675 cession d'immobilisations 33000

658 charges diverses de gestion -25150 7325 FPIC 10000

TOTAL 10 000 10 000

section d'investissement

dépenses recettes

21533-372 installation WIFI camping 6584 2138 cession immo

33000

2135-359 toiture église 26416

TOTAL 33000 33000

Communications diverses :

- La DETR a été obtenue pour les travaux d'isolation par l'extérieur de la salle des fêtes au taux de 20 % et au taux de 25 % par le conseil général.

- Une visite de la grande hutte est organisée pour le conseil municipal le samedi 12 septembre 2015 à 10 heures 30.
- Une étude pour la création d'un passage piéton à la SIP a été faite dont le prix s'élève à 4 000 € TTC ; le coût paraît élevé ; ces travaux ne seront pas réalisés.
- Un panneau STOP sera installée pour la sortie du Fossé de la Ville sur la RD et une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite sera matérialisée.
- Dans la rue devant le vieux cimetière, une circulation à sens unique sera instaurée afin de matérialiser d'un côté des places de stationnement.
- Une demande a été faite à l'Agence régionale de santé concernant le classement d'un logement en insalubrité.
- Dans le cadre de la loi NOTRE, le seuil d'habitants pour le maintien d'une communauté de communes est de 15 000 ; la communauté de communes Ouest Amiens compte

actuellement 11 800 habitants ; on va vers une dissolution de cette dernière et un rattachement soit à celle de Villers Bocage, soit à celle du Val de Nièvre ; Monsieur le Maire déplore encore les réformes entreprises en cours de mandat électif, les délégués communautaires ayant été élus au suffrage universel ; de plus, de grands chantiers sont actuellement en cours au niveau de la CCOA : PLUI, base nautique...

- Le centre de loisirs s'est bien déroulé et on a enregistré une augmentation de la fréquentation.
- Aire de jeux du Lotissement la Garenne : rassemblement bruyant le soir.
- Reprise de la saison de football avec deux équipes de jeunes dont quelques uns originaires de Picquigny.
- Organisation de la Grande Vallée le 6 septembre.